

## Affaire Roirand / Commune Haute Goulaine (2003) assainissement collectif de la Bellaudière

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES  
ORDONNANCE DU 11 MARS 2004 N° 0400361

### Dossier **Ministère Justice (2005)** Réalisé par J. Roirand

#### ➤ Compilation correspondance Roirand / Ministère Justice

#### **Discussions sur le dossier**

Les discussions sont dans le document « Personnages\_assainissement\_HG ».

Le dossier est téléchargeable sur :

[www.justice-ordinaire-quotidienne.eu](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu) > page accueil > colonne droite en haut > cliquer sur  
Téchargement de dossiers

et consultable sur

[http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/ministere\\_justice/dossier\\_ministere\\_justice\(2005\)\\_NG.pdf](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/ministere_justice/dossier_ministere_justice(2005)_NG.pdf)



**Table des matières des courriers**



Mr et Mme **ROIRAND joseph**  
Coordonnées masquées

Pont saint Martin le 30/06/2005

A **Monsieur Le Ministre De La Justice**

**Objet** : Procédure, en cours auprès du Tribunal Administratif de Nantes, qui m'oppose à la commune de Haute Goulaine. Je ne puis me raccorder au réseau d'eaux usées public qui est trop haut.

**Monsieur Le Ministre,**

Je porte à votre connaissance le courrier que j'ai fait parvenir à Monsieur Le Préfet de La Loire-Atlantique, concernant cette affaire.

En effet cette procédure traîne sans raison et j'aimerais bien que vous m'expliquiez pourquoi puisque mon avocate est incapable de le faire. Je subis un préjudice matériel et moral depuis 2 ans maintenant et ce n'est pas pour cause « d'engorgement des tribunaux » car dans la phase actuelle c'est Monsieur l'Expert qui pilote, mais l'avion n'atterrit pas.

Je compte donc sur vous pour justifier du blocage de la situation ou dans le cas contraire m'indiquer comment faire valoir mes droits.

Je vous ai fait parvenir le 26 06 2005, par erreur, un document par courriel (qui était le document que je vous joins mais en élaboration). Je vous prie de ne pas en tenir compte et de m'en excuser.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur Le Ministre**, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**J. Roirand**

**Document joint** : Courrier à Monsieur Le Préfet de la Loire Atlantique

Mr et Mme **ROIRAND joseph**  
Coordonnées masquées

Pont saint Martin le 26/06/2005

A **Monsieur Le Préfet De La Loire Atlantique**

**Objet** : Procédure, en cours auprès du Tribunal Administratif de Nantes, qui m'oppose à la commune de Haute Goulaine. Je ne puis me raccorder au réseau d'eaux usées public qui est trop haut.

**Monsieur le Préfet,**

Ne pouvant raccorder mon habitation principale et mon annexe au réseau public qui est trop haut et ne trouvant pas d'accord amiable ni de réponse rapide avec la mairie je déclenche une procédure judiciaire par une Requête enregistrée aux greffes du Tribunal Administratif de Nantes le 27 janvier 2004 sous le n° 0400361

C'est la façon dont cette procédure est menée qui me fait vous interpellier, **Monsieur Le Préfet.**

L'expert convoque une réunion le 08 04 2004 sans avoir pris la précaution de faire réaliser un creusement nécessaire à l'expertise. Donc réunion reportée le 02 09 2004 soit près de **5 mois plus tard**. D'où perte de temps et frais de procédure supplémentaires pour moi..

Dans ses notes aux parties l'expert élude la desserte de l'annexe alors que l'ordonnance n° 0400361 du 11 mars 2004 l'indique comme élément principal.

L'ordonnance n° 0400361 indique aussi dans son article 4 : « L'expert déposera son rapport en 6 exemplaires au greffe du tribunal avant le 30 juin 2004 ». Il n'est toujours pas remis (nous sommes en 2005 pas en 2004) ou alors je n'en suis pas averti.

L'expert a reçu le 13/01/2005, un dossier que j'ai réalisé moi-même et qui montre que la desserte de mon habitation principale et de mon annexe pouvait et peut toujours être réalisée (sauf erreur de ma part dans mon analyse). Monsieur l'expert ne répond pas à ce dossier depuis **5 mois**. Mon avocate ne sait pas intervenir. Je lui ai demandé d'intervenir auprès du juge, je n'ai pas de réponse. Peut-on justifier de ces **10 mois de retard, par négligence il me semble ?**

**Il n'est pas possible que le mutisme de l'expert dure des années comme ça sans justification et que mon avocate ne sache intervenir.** J'attends de votre part que vous m'indiquiez l'entité qui justifierait ces attitudes et réorienterait la procédure sur de bons rails. A moins d'admettre que tout se déroule normalement et là vraiment je me sentirais mal dans ma peau de citoyen

**Dernier point** : j'attends depuis 2 ans cet assainissement pour pouvoir habiter. La mairie n'est elle pas tenue de me fournir une solution provisoire ? Je vais me trouver dans une

situation absurde : **Obligation de me connecter en 2005 (au bout de 2 ans) alors que je ne puis me connecter. Comment expliquez-vous cela ?**

Je vous prie d'agréer, **Monsieur Le Préfet**, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**J. Roirand**

**Copie** : Ministère de la justice, car le préjudice que je subis depuis 2 ans et le mur auquel je me heurte pour me défendre me font obligation d'envoyer une copie au ministre de la justice.



Paris, le - 6 SEP. 2005

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CABINET  
DU GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE

LE CHEF ADJOINT DE CABINET

**Référence à rappeler : 200500018082**

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur Pascal CLEMENT, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur les difficultés que vous rencontrez pour obtenir un rapport d'expertise.

Monsieur le Ministre m'a chargé de transmettre votre courrier au service concerné de la Chancellerie, auquel il a demandé de procéder à un examen de ce dossier et de vous informer de la suite susceptible de lui être réservée.

Je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane SEIGNEURIE

**Madame et Monsieur Joseph ROIRAND  
1 Rue de la Ménantie Hervé**

**44860 PONT SAINT MARTIN**

13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01  
Téléphone : 01 44 77 60 60





**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Paris, le - 3 OCT. 2005

**DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES**

SOUS-DIRECTION  
DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE  
ET DE LA PROGRAMMATION

BUREAU DU DROIT  
DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE

AB 1  
Nos références :  
AB2/D/MTL/roirand

Madame, Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur les lenteurs qui affectent le déroulement d'une affaire qui vous oppose à la commune de Haute Goulaine, en instance devant le tribunal administratif de Nantes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je transmets, par courrier de ce jour, votre requête à Monsieur le Secrétaire Général du Conseil d'Etat afin qu'il examine les suites qu'il convient, le cas échéant, de lui donner.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef du Bureau du Droit  
de l'Organisation Judiciaire

  
Elisabeth LAPASSET

Monsieur et Madame Joseph BOIRAND  
1 rue de la Ménantie Hervé  
44860 PONT SAINT MARTIN

DSJ  
13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01  
Téléphone : 01 44 77 60 60  
Télex : 213621  
Télécopie : 01 44 77 60 20



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

13 Place Vendôme  
75001 PARIS

PARIS CAPUCINES  
PARIS NORD

03-10-05  
808 00 060740  
2AE8 756810

€ R.F.  
LA POSTE

000,48  
HD 107778

17<sup>R</sup> et Mme Joseph Bériand  
1 rue de la Trépanterie Hvl<sup>2</sup>  
44860 Pont Saint Martin